

Conseils de rentrée

UNE RENTRÉE SEREINE

Chers parents,

Votre enfant a fait sa rentrée aujourd'hui à l'école maternelle de l'Yeuse. C'est pour les plus jeunes l'occasion d'une première véritable séparation avec sa famille, ou bien encore une première adaptation à une grande structure collective (s'il a déjà fréquenté la crèche). Afin que cette rentrée et cette année se déroulent le mieux possible, voici quelques informations importantes qui vont vous aider à vivre au mieux ce moment.

Merci de les lire attentivement.



QUELQUES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ECOLE

HORAIRES : lundi-mardi-jeudi-vendredi

9h00-12h00 (ouverture des portes des portes à 8h50 et possibilité de prise de petit-déjeuner jusqu'à 9h00)
Les élèves sont accueillis dans les classes

13h30-16h30 (ouverture des portes à 13h20)

Garderie : la garderie fonctionne le matin de 7h45 à 8h50 et de 16h45 à 19h00 le soir
Sous réserve d'inscription préalable sur l'application « Portail famille » (pour plus d'information joindre la Maison de l'enfance au 05 46 06 50 30)

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Mme VANDEBROUCK Lucile/M. CHABAUD Julien Assistante, Mireille : TPS-PS et directrice de l'école maternelle et élémentaire

Mme Florence Lauri/assistant, Jean-Philippe : MS

Mme Stéphanie Charpentier/ assistante, Corine : MS-GS

Cantine

La serviette de table est fournie par l'école, son entretien est assuré par nos soins

Tarif cantine : 2,60 le repas et 4,15 pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures. Les repas seront facturés en fin de mois par la mairie. Vous pourrez les payer via le portail famille.

COMMENT PRÉPARER AU MIEUX CETTE ANNÉE SCOLAIRE :

Pour le lundi 5 septembre

- **Corriger en rouge ou remplir la fiche de renseignements, la fiche d'urgence et celle autorisant des personnes autres que les parents** (nounou, grands-parents, voisins...) à venir chercher l'enfant à l'école. Signaler vos éventuels changements de numéros de téléphone ou d'adresse (domicile et travail) qui interviendraient dans le courant de l'année.
- **Une attestation d'assurance est à fournir à l'école au plus tôt. Elle est obligatoire.** L'assurance doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)
- **Payer la coopérative scolaire**

COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à 20 euros pour un enfant, 15 euros par enfants si deux enfants scolarisés, 10 euros par enfants si trois et plus scolarisés.
Paiement à l'enseignant de la classe en espèces ou par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire.
La coopérative sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour la cuisine, financement des sorties).

ET UNE BONNE INTÉGRATION DE VOTRE ENFANT...

Il faut impérativement :

1. **Respecter les horaires** : c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants. C'est une manière de respecter son travail et le nôtre. Les portes de l'école **sont ouvertes de 8h50 à 9h00 le matin et de 13h20 à 13h30** l'après-midi. Une collation est proposée aux élèves à 9h00.
2. **Être présent à la réunion de rentrée de la classe votre enfant.** (si vous êtes indisponible vous pouvez demander un rendez-vous à l'enseignant dès la rentrée pour disposer de toutes les informations données lors de la réunion)
3. **En cas d'absence penser à prévenir l'école par SMS au 06 16 43 66 25** (ou par mail ce.0171114u@ac-poitiers.fr) en indiquant le motif de l'absence de votre enfant (maladie, raison familiale...). Toutes les absences injustifiées feront systématiquement l'objet d'un signalement chaque mois à l'inspection de circonscription.
4. L'enseignant **vous remettra le cahier de liaison.** Dans ce cahier figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école. **Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant et le rapporter tous les jours à l'école** Les informations vous seront aussi transmises par mail si besoin.

COVID ET PROTOCOLE SANITAIRE

- Surveiller d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ; déclarer à la direction de l'école la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
 - **Si un cas de COVID apparaît dans la classe, une attestation est transmise aux élèves de la classe qui vous permettra d'obtenir un test gratuit en pharmacie et d'autotester votre enfant à j+2**
 - Respecter les gestes barrières

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Si vous êtes intéressés pour être représentants des parents au conseil d'école et travailler avec la direction, n'hésitez pas à en parler à l'enseignant(e) de votre enfant.

Les élections ont lieu vendredi 7 octobre durant lesquelles l'ensemble des parents d'élèves doit voter pour désigner un représentant. Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école, qui réunit aussi les enseignants et les représentants de la mairie. Le conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (travaux de réfection, problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses...)

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

<i>Rentrée des élèves</i>	<i>Jeudi 1^{er} septembre 2022</i>
<i>Vacances de la Toussaint</i>	<i>Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022</i>
<i>Vacances de Noël</i>	<i>Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023</i>

<i>Vacances d'hiver</i>	<i>Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023</i>
<i>Vacances de printemps</i>	<i>Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023</i>
<i>Vacances d'été</i>	<i>Samedi 8 juillet 2023</i>

*A tous, nous vous souhaitons une très bonne année dans notre école !!!
L'équipe enseignante*



Que fait-on à la maternelle?

« L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà. »

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015



Les 5 domaines d'apprentissages des programmes 2015 de l'école maternelle

Mobiliser le langage <ul style="list-style-type: none">• Oser entrer en communication• Comprendre et apprendre• Echanger et réfléchir avec les autres• Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique	dans toutes ses dimensions <ul style="list-style-type: none">• Ecouter de l'écrit et comprendre• Découvrir la fonction de l'écrit• Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement• Commencer à écrire tout seul
Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique <ul style="list-style-type: none">• Agir dans l'espace, la durée, sur les objets• Adapter ses équilibres et ses déplacements• Communiquer avec les autres• Collaborer, coopérer, s'opposer	Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques <ul style="list-style-type: none">• Développer les goûts pour les pratiques artistiques• Découvrir les différentes formes d'expression artistiques• Vivre et exprimer ses émotions
Construire les premiers outils pour structurer sa pensée <ul style="list-style-type: none">• Découvrir les nombres et leur utilisation• Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées	Explorer le monde <ul style="list-style-type: none">• Se repérer dans l'espace et le temps• Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière

